



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

Conformément à la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et aux articles L2312-1 et L2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée pour les communes de 3500 habitants et plus d'une présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) au conseil. Celle-ci doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Cette présentation, qui se conclut par un vote, doit permettre aux élus de prendre connaissance des éléments financiers connus au moment de la construction du budget primitif 2021.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2021 va s'articuler autour des thèmes suivants :

- Le contexte mondial et national
- La loi de finances
- Les finances de la commune
- Les orientations pour 2021

LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

a) L'économie mondiale

Suite-à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de Covid19 début 2020. Depuis l'économie mondiale évolue cahin-caha au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernements ont eu largement recours au confinement pour enrayer la vitesse de propagation de la pandémie. Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au second semestre au rythme des déconfinements progressifs et des reconfinements et mesures restrictives au quatrième trimestre.

Le PIB mondial aurait reculé en 2020 de 4,4%, recul plus important dans les pays avancés que dans ceux en voie de développement. Cette baisse moyenne mondiale est limitée grâce à la seule Chine qui elle voit son PIB augmenter de 1,9%.

Avec plus de 1 900 000 décès et plus de 92 millions de cas d'infection à la Covid19 recensés au niveau mondial, les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir qui pourraient devenir réalité au second semestre 2021.

b) La zone euro

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. Pour la première fois l'Union Européenne financera les états membres par l'émission de dettes en son nom propre.

Dans ce contexte d'incertitudes accrues, le PIB devrait chuter d'environ 7,3% en 2020 avant de rebondir en 2021 avec une estimation très aléatoire de 3,9%.

c) France : l'économie à l'épreuve de la Covid19

Comme au niveau mondial, l'activité économique a fait du yoyo toute l'année au rythme des confinements, déconfinements et restrictions. La France a subi une baisse encore plus importante que la moyenne de la zone euro avec une diminution de 9,8% de son PIB. Sur le marché du travail, l'impact est impressionnant. Au premier semestre 2020, 715 000 personnes avaient déjà perdu leur emploi salarié.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le dispositif d'activités partielles a été mis en place avec un coût estimé de 31 milliards d'euros pour 2020. Malgré ces mesures exceptionnelles, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11% d'ici à la mi-2021.

L'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une très forte baisse de la demande mondiale en raison des confinements a entraîné un taux d'inflation proche de zéro en septembre 2020 et devrait se stabiliser aux alentours des 0,5% en 2021.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public va atteindre 11,3% du PIB en 2020, avec une dette publique à 122,3% du PIB en 2021.

LA LOI DE FINANCES 2021

Placée sous le signe de la relance, elle doit donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement et de construire le monde de demain

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités vont baisser de 10% principalement en ce qui concerne la formation professionnelle et l'apprentissage ainsi que de la fiscalité transférée. Par-contre les concours financiers de l'Etat vont être abondés de 3 milliards d'euros principalement vers la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et la Dotation Globale d'Equipeement des départements.

Si l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement reste stable, l'ensemble des dotations d'Etat au profit des collectivités territoriales progresse de 5,2%.

Les deux principales nouveautés sont l'application progressive de l'automatisation du Fonds de Compensation de la TVA et le début de l'expérimentation du Compte Financier Unique avec la nomenclature M57.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

LES RECETTES DE LA COMMUNE

Toutes les recettes fiscales ou institutionnelles inscrites pour 2021 sont estimées en rapport avec les évolutions des années précédentes.

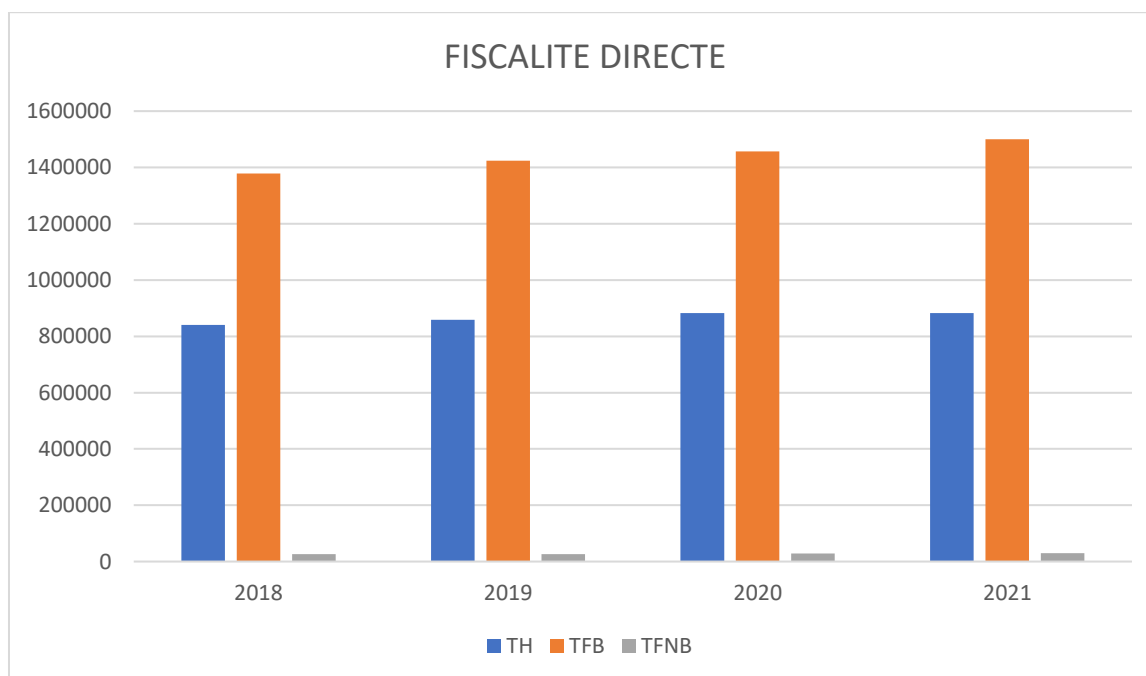
FISCALITE DIRECTE

La réforme de la taxe d'habitation avec une compensation lissée en fige le montant au moins pour 2021 voire plus.

L'impact du Parc d'Activités du Pays de Meaux sur les recettes du foncier bâti est loin d'avoir atteint son maximum, les constructions se faisant à un rythme peu soutenu. La commercialisation est une chose, sa concrétisation en est une autre et c'est elle qui déclenche la fiscalisation.

Pour 2021, la municipalité propose de ne pas augmenter la pression fiscale et de maintenir les taux 2020 pour le foncier bâti et non bâti.

	2018	2019	2020	2021
Taxe Habitation	840 287 €	858 773 €	882 979 €	882 979 €
Taxe Foncier Bâti	1 378 172 €	1 424 425 €	1 456 445 €	1 500 138 €
TF Non Bâti	26 061 €	26 634 €	28 466 €	29 889 €
TOTAL	2 244 520 €	2 309 832 €	2 367 890 €	2 413 006 €



LEVIER FISCAL

Sur l'ensemble des recettes fiscales, directes de l'Etat ou indirectes de l'intercommunalité, la commune n'a plus de prise que sur le foncier bâti et non bâti puisque la taxe d'habitation est reprise en compensation par l'Etat. Le levier fiscal, ou part modulable n'est plus que de 40% au lieu de 62% ce qui diminue d'autant la maîtrise de la commune sur ses recettes.

	2018	2019	2020	2021
TF ET TH	2 244 520 €	2 309 832 €	2 367 890 €	1 530 027 €
CAPM	1 037 237 €	1 019 420 €	1 019 420 €	1 019 400 €
AUTRES	314 424 €	335 390 €	377 642 €	357 894 €
TOTAL	3 596 181 €	3 664 642 €	3 764 952 €	3 790 300 €
PART MODULABLE	62,41%	63,03%	62,89%	40,36%

Les trois tableaux suivants montrent l'évolution des « trois vieilles » depuis 2018. La taxe d'habitation est figée pour 2021. Seule la taxe sur le foncier bâti demeure comme levier fiscal pour la commune avec une marge de manœuvre très réduite.

EVOLUTION TAXE D'HABITATION

	2018	2019	2020	2021
BASE	5 880 243 €	6 009 608 €	6 179 000 €	6 179 000 €
TAUX	14,29 %	14,29 %	14,29 %	14,29 %
PRODUIT	840 287 €	858 773 €	882 979 €	882 979 €

EVOLUTION TAXE FONCIET BATI

	2018	2019	2020	2021
BASE	5 317 020 €	5 495 468 €	5 619 000 €	5 787 570 €
TAUX	25,92 %	25,92 %	25,92 %	25,92 %
PRODUIT	1 378 172 €	1 424 425 €	1 456 445 €	1 500 138 €

EVOLUTION TAXE FONCIER NON BATI

	2018	2019	2020	2021
BASE	49 621 €	50 713 €	54 200 €	56 910 €
TAUX	52,52 %	52,52 %	52,52 %	52,52 %
PRODUIT	26 061 €	26 634 €	28 466 €	29 889 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F.)

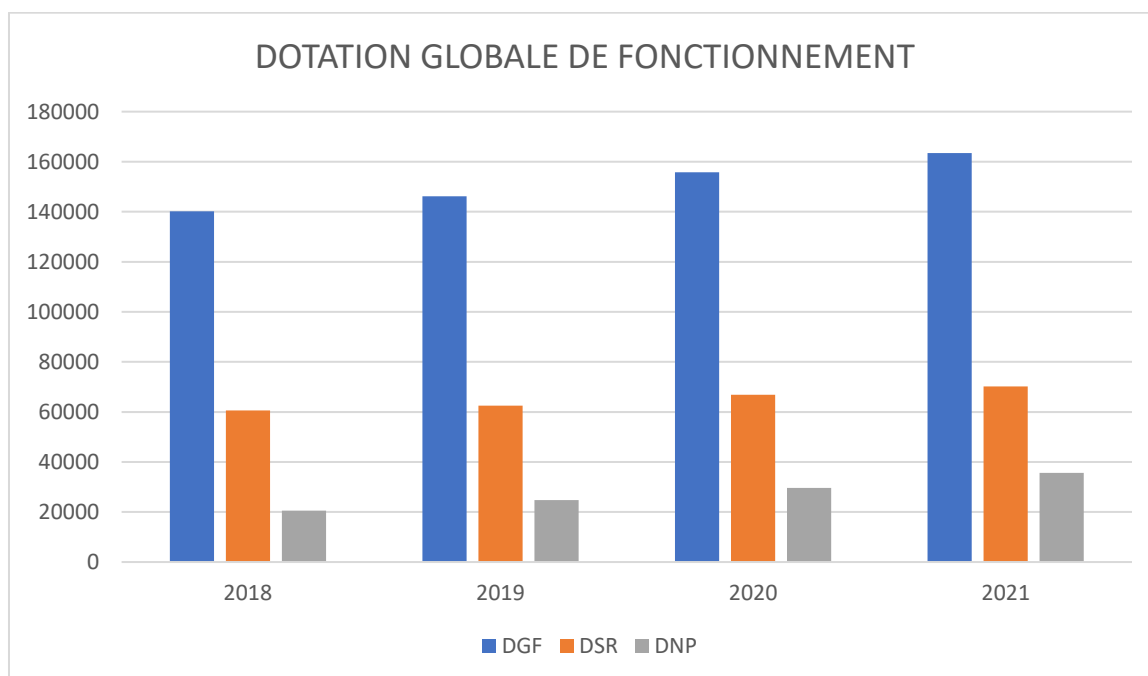
La dotation globale de fonctionnement est une recette d'Etat regroupant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) est adossée sur la population et sur la longueur de voirie. Après cinq années (2013 à 2017) de forte baisse avec pour argument de faire baisser l'endettement global du pays, effort largement anéanti par la crise sanitaire, cette dotation a repris une évolution normale.

- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisantes. Bien que notre commune ait un caractère rural, la balance penche plus vers le rural que vers l'urbain.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui doit être un outil d'équilibrage des richesses fiscales entre les communes.

La part de la DGF dans les recettes de la commune n'est plus que de 5,3 %.

	2018	2019	2020	2021
DF	140 165 €	146 207 €	155 704 €	163 489 €
DSR	60 531 €	62 503 €	66 867 €	70 210 €
DNP	20 587 €	24 704 €	29 645 €	35 574 €
TOTAL	221 283 €	233 414 €	252 216 €	269 273 €



FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

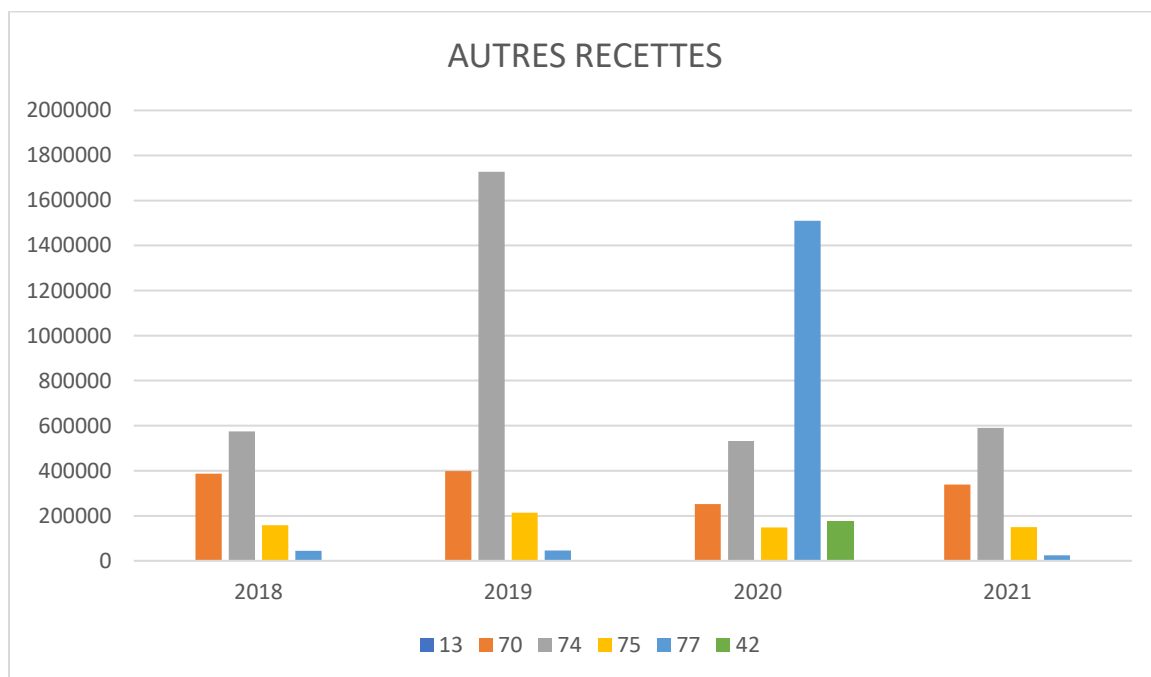
Encore une dotation de péréquation cette fois à l'échelle intercommunale. Créé en 2012, il permet d'équilibrer un peu les richesses au sein de l'intercommunalité. Pour la commune, ce montant vient en petite partie compenser le manque à gagner sur le foncier bâti du PAMP.

	2018	2019	2020	2021
ATTRIBUTION	73 366 €	85 786 €	93 985 €	103 383 €
CONTRIBUTION	11 962 €	10 696 €	4 673 €	4 673 €
SOLDE	61 404 €	75 090 €	89 312 €	98 710 €

AUTRES RECETTES

Elles sont composées des recettes d'exploitation (013 et 70), de dotations (74), de gestion courante (75) et de recettes exceptionnelles (77). La comparaison année par année n'est pas significative car en 2019 il y a eu la recette exceptionnelle passée au chapitre 74 du remboursement du litige de la RN3 et en 2020 il y a eu toutes les opérations en miroir des transferts des budgets eau, assainissement et ZA. On peut juste faire un rapprochement entre 2018 et 2021, la baisse correspondant à la prudence d'évaluation concernant les recettes périscolaires en lien avec la crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021
013	256 €	0 €	999 €	0 €
70	386 790 €	398 088 €	251 265 €	339 200 €
74	574 901 €	1 727 564 €	521 484 €	590 209 €
75	158 090 €	213 952 €	147 856 €	150 000 €
77	44 289 €	45 289 €	1 509 867 €	25 000 €
042	0 €	0 €	176 938 €	0 €
TOTAL	1 164 326 €	2 384 893 €	2 608 409 €	1 104 409 €

**SYNTHESE DES RECETTES REELLES**

	2018	2019	2020	2021
IMPOTS TAXES	3 596 181 €	3 664 642 €	3 764 952 €	3 790 300 €
AUTRES	1 164 326 €	2 384 893 €	2 608 409 €	1 104 409 €
TOTAL	4 760 507 €	6 049 535 €	6 373 361 €	4 894 709 €

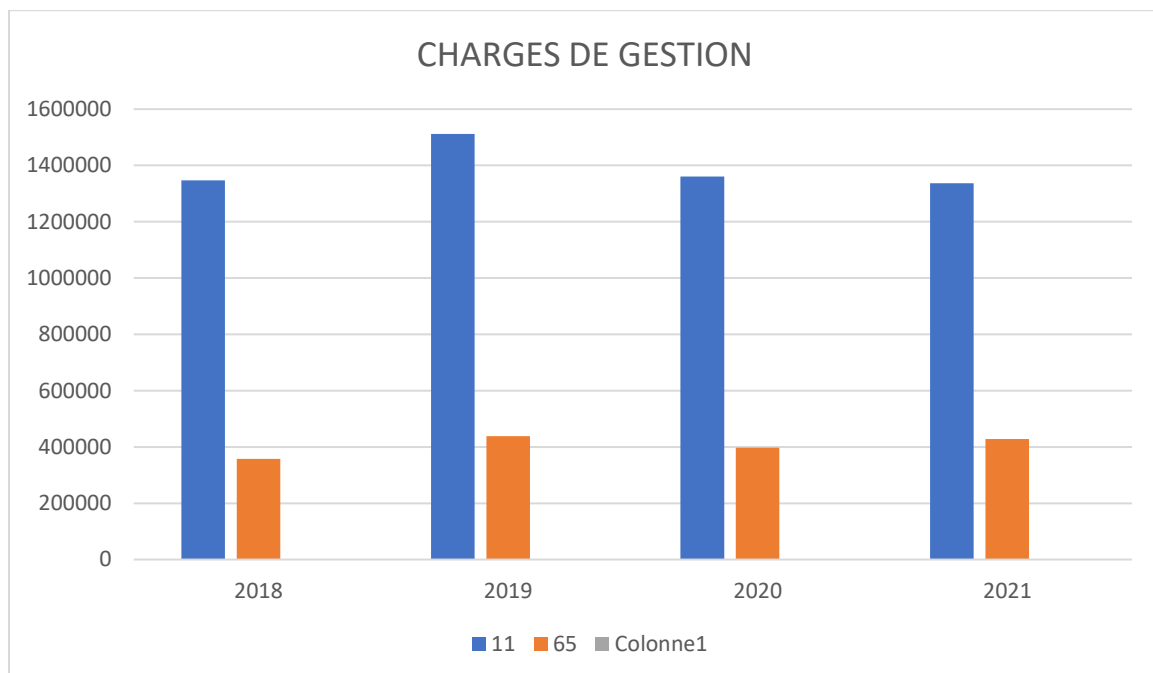
LES DEPENSES DE LA COMMUNE

Les chiffres donnés pour 2021 émanent des demandes des services pour la construction du budget et n'ont pas encore été soumis à arbitrage final.

CHARGES DE GESTION

Elles sont composées des charges à caractère général (011) et des charges de gestion courante (65). Ce sont les charges sur lesquels il y a une petite marge de manœuvre et qui permettent d'influer sur l'excédent final de fonctionnement. L'écart au chapitre 011 entre 2019 et 2020 provient de l'effet de la crise sanitaire d'une part et du changement de stratégie avec la reprise en régie de l'entretien des locaux.

	2018	2019	2020	2021
011	1 346 567 €	1 511 805 €	1 360 141 €	1 336 410 €
65	357 432 €	438 712 €	397 464 €	427 901 €
TOTAL	1 703 999 €	1 950 517 €	1 757 605 €	1 764 311 €



CHARGES PERSONNEL

Elles ont fortement évolué en 2020 par le double effet comme exposé dans les deux décisions modificatives. La reprise en régie, comme exposé au chapitre précédent, entraîne automatiquement de nouvelles embauches, et la revalorisation de la part variable du régime indemnitaire fait également évoluer ce poste. Pour 2021, les quatre départs en retraite vont nécessiter un doublon de salaire pendant trois ou quatre mois avec leurs remplaçants.

	2018	2019	2020	2021
012	2 175 475 €	2 277 813 €	2 549 252 €	2 659 052 €
EVOLUTION		102 338 €	271 439 €	109 800 €
%		+ 4,7 %	+ 11,9 %	+ 4,1 %

DEPENSES RIGIDES

Les dépenses rigides sont celles sur lesquelles la commune peut difficilement agir puisque ce sont soit des salaires, soit des engagements contractuels. Les comparaisons sont difficiles avec les années 2019 et 2020 avec des dépenses imprévues mais non réelles (condamnation pour le RN3, transferts eau assainissement et ZA). Mais la part de ces dépenses rigides augmente naturellement du fait de la stratégie de reprise en régie de certains secteurs et donc de l'augmentation du chapitre 012.

	2018	2019	2020	2021
014	24 521 €	23 451 €	17 897 €	12 000 €
012	2 175 475 €	2 277 813 €	2 549 252 €	2 659 052 €
66	186 676 €	176 085 €	164 773 €	128 000 €
TOTAL	2 386 672 €	2 477 349 €	2 731 882 €	2 799 052 €
%	58,15 %	44,09 %	57,44 %	67,42 %

DEPENSES REELLES TOTALES

Comme déjà indiqué précédemment, les années 2019 et 2020 ne peuvent servir de référence. L'écart avec 2018 serait de 11,6 %, soit une évolution moyenne de 3% par an.

	2018	2019	2020	2021
11 + 65	1 703 999 €	1 950 517 €	1 757 605 €	1 764 311 €
12	2 175 475 €	2 277 813 €	2 549 252 €	2 659 052 €
14	24 521 €	23 451 €	17 897 €	12 000 €
66	186 676 €	176 085 €	164 773 €	128 000 €
67	13 531 €	1 190 296 €	266 134 €	16 200 €
042	0 €	0 €	910 730 €	0 €
TOTAL	4 104 202 €	5 618 162 €	5 666 391 €	4 579 563 €

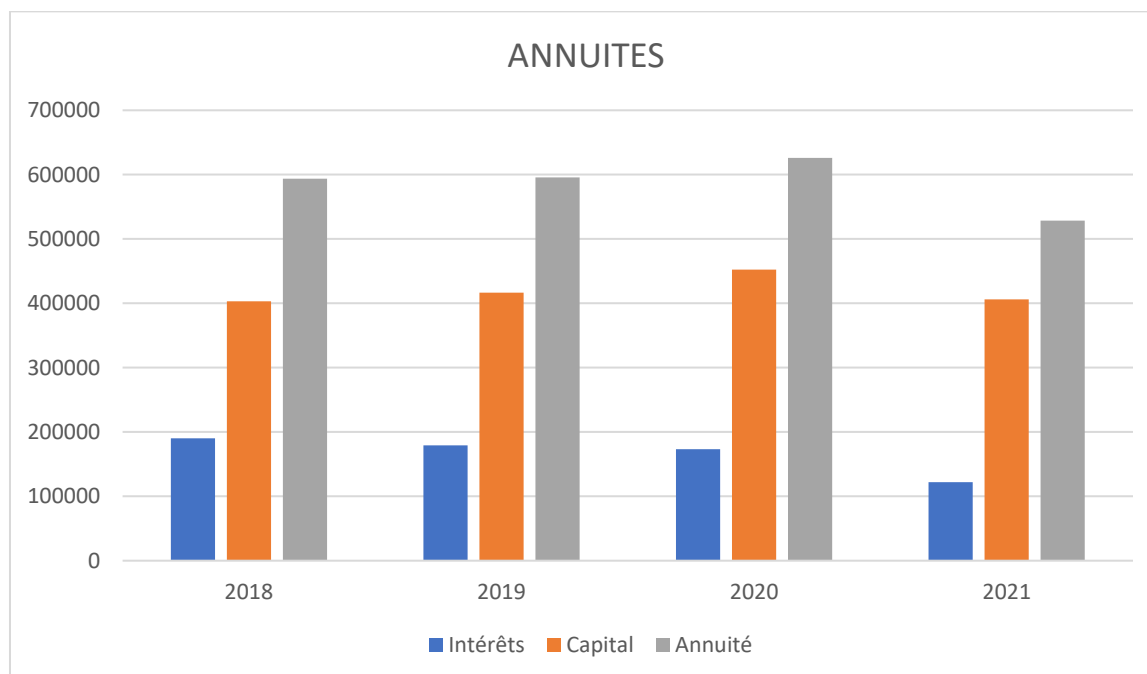
LA STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

011 Charges à caractère général	29,2 %
012 Charges de personnel	58,0 %
014 Atténuation de produits	0,2 %
65 Autres charges de gestion courante	9,4 %
66 Charges financières	2,9 %
67 Charges exceptionnelles	0,3 %

ENDETTEMENT**ENCOURS**

Après deux années d'emprunt pour absorber le coût de l'aménagement de l'espace 1871 et notamment du restaurant scolaire devenu inutile, nous allons faire le maximum pour ne pas avoir recours à un emprunt pour les investissements 2021. La renégociation de la dette auprès de la Caisse d'Épargne a permis de faire baisser fortement l'annuité et de dégager ainsi des marges de manœuvre.

	2018	2019	2020	2021
CONTRACTE	200 000 €	1 200 000 €	500 000 €	0 €
INTERETS	190 431 €	179 319 €	173 332 €	122 000 €
CAPITAL	403 328 €	416 495 €	452 559 €	406 300 €
ANNUITE	593 759 €	595 814 €	625 891 €	528 300 €

**CAPACITE DE DESENDETTEMENT**

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée. Elle est exprimée en années. Le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans, la situation laissée fin 2019 était extrêmement préoccupante. Si 2020 a permis de redresser un peu la barre, il sera nécessaire en 2021 d'avoir une bonne épargne brute pour valider ce redressement.

	2018	2019	2020	2021
ENCOURS	5 380 395 €	6 163 900 €	6 211 341 €	5 805 041 €
EP BRUTE	660 175 €	409 451 €	706 970 €	500 000 €
CAPACITE	8,14 ans	15,05 ans	8,78 ans	11,6 ans

LES EPARGNES

L'épargne brute représente la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de la commune. Elle doit être supérieure au montant du remboursement de la dette afin d'éviter de tomber en rupture de paiement comme cela était le cas en 2019.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement de la dette. Elle constitue l'autofinancement.

	2018	2019	2020
RECETTES TOT	4 764 166 €	6 008 134 €	6 373 361 €
DEP TOTALES	4 103 991 €	5 598 683 €	5 666 391 €
EP BRUTE	660 175 €	409 451 €	706 970 €
REMBOUR.	403 328 €	416 495 €	452 559 €
EP NETTE	256 847 €	- 7 044 €	254 411 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres donnés pour 2021 sont les demandes initiales des élus et des services réparties par opérations selon la nouvelle nomenclature. Les arbitrages définitifs ne sont pas effectués.

LES DEPENSES

CHAPITRES	2020	2021
Solde reporté	0 €	225 411 €
Transfert entre sections	163 539 €	0 €
Fonds divers	25 200 €	25 160 €
Emprunts	454 385 €	406 300 €
Immobilisations incorporelles	82 467 €	295 691 €
Immobilisations corporelles	601 920 €	1 485 489 €
Immobilisations en cours	136 399 €	0 €
TOTAL	1 463 910 €	2 438 051 €

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	2020	2021
Solde reporté	45 916 €	0 €
Transfert entre sections	0 €	841 000 €
Virement section fonctionnement	0 €	250 000 €
Dotations aux amortissements	145 454 €	196 538 €
Dotations et fonds de réserve	595 573 €	1 120 513 €
Subventions	30 902 €	30 000 €
Emprunts	503 829 €	0 €
TOTAL	1 321 674 €	2 438 051 €

LES RATIOS

Ratio	Définition	2018	2019	2020
1	Dépenses Réelles de Fonctionnement / Habitant	906,96	1182,65	1139,20 839
2	Fiscalité directe / Habitant	496,58	487,92	476,05 464
3	Recettes Réelles de Fonctionnement / Habitant	1052,85	1269,15	1281,33 1020
4	Dépenses brutes d'investissement / Habitant	141,69	163,22	165,01 262
5	Encours de la dette / Habitant	1116,87	1298,49	1248,76 795
6	Dotation Globale de Fonctionnement / Habitant	31,01	30,88	31,30 161
7	Masse salariale / Dépenses Réelles de Fonctionnement	53,01	40,66	58,49 52
9	D.R.F. + Remboursement de capital / RRF	94,16	100,14	96,00 90
10	Dépenses d'investissement / RRF	20,24	25,86	12,87 25
11	Encours dette / RRF	106,08	102,31	97,45 78

LES ORIENTATIONS POUR 2021

C'est la première année de gestion budgétaire complète pour la nouvelle équipe municipale, de l'élaboration à l'exécution du budget. Les sept mois d'installation en 2020 ont permis de remettre en ordre la gestion financière qui partait à vau l'eau.

Le premier dossier a été le contentieux avec Suez d'un million d'euros que nous avons réussi à transférer à la CAPM avec l'ensemble des compétences eau et assainissement. Nous n'avons pas pu par-contre en faire autant avec la ligne de trésorerie ouverte spécialement pour ce dossier, puisqu'elle avait été remboursée par un tirage sur la ligne de trésorerie du budget principal, après l'élection et avant l'installation de la nouvelle équipe, ce qui a empêché sa prise en charge par la CAPM.

Nous avons ensuite remis le budget dans le bon sens par un budget supplémentaire supprimant les fausses recettes d'investissement liées au projet d'école et la dépense du futur rond-point devenu inutile.

Enfin nous avons renégocié l'ensemble de la dette contractée avec la Caisse d'Epargne ce qui a permis, en rallongeant la durée, de réduire les annuités et de se donner des marges de manœuvre supplémentaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le résultat 2020 fera apparaître un excédent de fonctionnement de plus de 700 000 €, qu'il faut relativiser puisqu'il intègre les 160 000 € du transfert des budgets eau et assainissement comme cela avait été expliqué lors du conseil du 30 juin dernier. La section d'investissement présentera un déficit d'environ 200 000 € dû principalement à « l'oubli » en mars du montage du dossier de FCTVA 2019 alors que le montant avait été enregistré comme encaissé.

Le budget 2021 va s'appuyer sur des recettes qui seront en très légère augmentation par l'effet traditionnel des bases fiscales et un retour à la normale, enfin c'est à espérer, des recettes périscolaires. Les dépenses de fonctionnement vont s'articuler sur les paramètres suivants :

- Une renégociation des marchés de téléphonie et de matériels d'impression pour contraindre les coûts d'utilisation.
- La mise en place d'un bail de voirie pour encadrer la gestion de ce secteur.
- Une campagne à objectifs pour la réduction des dépenses énergétiques, tant en électricité qu'en chauffage.
- Une augmentation du budget du personnel en raison des tuilages pour les départs en retraite.

Les dépenses d'investissement vont concerner les opérations suivantes :

- Acquisition d'une balayeuse et remplacement du Cabstar
- Poursuite du passage en led de l'éclairage public
- Premiers aménagements de l'arc vert
- Fin de l'aménagement du cimetière
- Réaménagement de l'accueil de la Mairie
- Réfection des toitures salle des fêtes et ancienne mairie
- Equipement de l'épicerie solidaire
- Aménagement de la maison des artistes
- Mise en place du bail de voirie
- Les études pour la future école maternelle